



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### COVER PROTECTOR

Date de révision: 22.09.2016

Code du produit: 10826-0019

Page 1 de 10

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

COVER PROTECTOR

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Agent de nettoyage

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Weber-Stephen Products (EMEA) GmbH	
Rue:	Leipziger Strasse 124	
Lieu:	D-10117 Berlin	
Téléphone:	+49 (0) 30 755418495	Téléfax: +49 (0) 30 755 4184 99
Internet:	www.weber.com	
Service responsable:	Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de	

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

INTERNATIONAL: +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, aromatiques < 2%

Zirconium tetrabutanolate

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



###### Mentions de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### COVER PROTECTOR

Date de révision: 22.09.2016

Code du produit: 10826-0019

Page 2 de 10

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P352	Laver abondamment à l'eau.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P235	Tenir au frais.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/contenant selon les prescriptions locales/régionales/nationales/internationales.

#### Conseils supplémentaires

Le produit est étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (SGH).

#### 2.3. Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Préparation dans hydrocarbures aliphatiques



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### COVER PROTECTOR

Date de révision: 22.09.2016

Code du produit: 10826-0019

Page 3 de 10

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
	Hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, aromatiques < 2%			< 95 %
	927-241-2		01-2119471843-32	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H336 H304 H412 EUH066			
1071-76-7	Zirconium tetrabutanolate			< 0,5 %
	213-995-3			
	Flam. Liq. 3, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H226 H319 H317			
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas			< 2 %
	265-150-3	649-327-00-6	01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

###### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

###### Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.  
Appeler aussitôt un médecin.

###### Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

###### Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Appeler aussitôt un médecin.

###### Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin. Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin. Attention. Risque d'aspiration.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Attention. Risque d'aspiration.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

###### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire:



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### COVER PROTECTOR

Date de révision: 22.09.2016

Code du produit: 10826-0019

Page 4 de 10

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>).

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

#### **Information supplémentaire**

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire. N'utiliser que des appareils antidéflagrants. Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol. Mettre les personnes en sûreté.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol. Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

##### **Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec des agents oxydants.

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **8.2. Contrôles de l'exposition**

##### **Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

##### **Mesures d'hygiène**

Ne pas inhaler les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### COVER PROTECTOR

Date de révision: 22.09.2016

Code du produit: 10826-0019

Page 5 de 10

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

#### Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, Epaisseur de la couche minimum 0,4 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, Par exemple gant protecteur < Camatril Velours 730 > de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

#### Protection de la peau

Tablier résistant aux solvants (EN 467).

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Type hydrocarbure

pH-Valeur:	n.a.
------------	------

#### Modification d'état

Point de fusion:	6 °C *)
------------------	---------

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	310 °C *)
--	-----------

Point d'éclair:	30 °C *)
-----------------	----------

#### Dangers d'explosion

n.a.

#### Température d'auto-inflammabilité

solide:	80 °C
---------	-------

#### Propriétés comburantes

n.a.

Densité (à 15 °C):	0,86 g/cm <sup>3</sup>
--------------------	------------------------

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Insoluble
-------------------------------	-----------

Viscosité cinématique: (à 40 °C)	> 20,5 mm <sup>2</sup> /s
-------------------------------------	---------------------------

Testé selon la méthode

### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### COVER PROTECTOR

Date de révision: 22.09.2016

Code du produit: 10826-0019

Page 6 de 10

Stable dans des conditions normales.

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des agents d'oxydation.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.  
Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.  
Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Oxydants.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>).

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

##### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
absence de données toxicologiques

##### **Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.  
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (Zirconium tetrabutanolate)

##### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, aromatiques < 2% )

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

##### **Expériences tirées de la pratique**

##### **Observation diverses**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'ingestion peut provoquer un irritation de l'appareil digestif, des nausées, de vomissements et des diarrhées. L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Un contact avec les yeux peut provoquer des irritations. Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### COVER PROTECTOR

Date de révision: 22.09.2016

Code du produit: 10826-0019

Page 7 de 10

comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

#### **12.6. Autres effets néfastes**

Pollue l' eau.

#### **Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Élimination**

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.  
Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

##### **Code d'élimination des déchets-Produit**

070216 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; déchets contenant des silicones dangereux  
Classé comme déchet dangereux.

##### **L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### **Transport terrestre (ADR/RID)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 1866
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	Résine en solution
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	3
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	640E
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1
Catégorie de transport:	3



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## COVER PROTECTOR

Date de révision: 22.09.2016

Code du produit: 10826-0019

Page 8 de 10

N° danger: 30  
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1866  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Résine en solution  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
Dispositions spéciales: 640E  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité dégagee: E1

### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1866  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Resin solution  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: 223, 955  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité dégagee: E1  
EmS: F-E, S-E

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1866  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Resin solution  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L  
Passenger LQ: Y344  
Quantité dégagee: E1



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### COVER PROTECTOR

Date de révision: 22.09.2016

Code du produit: 10826-0019

Page 9 de 10

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 29: Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

2004/42/CE (COV): < 95%

##### **Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### **Abréviations et acronymes**

Directives de la CE: les actes de l'Union européenne, une partie du droit de l'Union secondaire  
N ° CAS: Désignation Norme internationale des produits chimiques (CAS = Chemical Abstracts Service)  
EN 374: norme pour les gants de protection (gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes)  
EN 166: normes de sécurité européennes pour la protection oculaire et faciale (exigences)  
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
AVV: Ordonnance sur le catalogue européen des déchets (Catalogue européen des déchets)  
COV: Composés organiques volatils  
GHS: Le système général harmonisé ou SGH, en anglais : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG-Code: L'International Maritime Dangerous Good Code  
ADN: transport par voie navigable en Europe  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale  
MARPOL 73/78: La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires  
IBC-Code: prestations de sécurité internationale pour le transport de produits chimiques dangereux et de liquides nocives en vrac dans le maritime  
n.a. - non applicable



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### COVER PROTECTOR

Date de révision: 22.09.2016

Code du produit: 10826-0019

Page 10 de 10

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*